

# NOTE DE CADRAGE PSF 2026

Validée au Comité directeur du 21 mars 2026

## Références :

- Décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain,
- Note de service n°2026-DFT-02 du 11 mars 2026 relative aux projets sportifs fédéraux (PSF) pour l'année 2026,
- Contrat Pluriannuel de Développement 2021-2024,
- Lettre d'orientation du mandat fédéral 2021-2025 de l'UNSLI,
- Plan stratégique de professionnalisation de l'UNSLI 2021-2025,
- Plan de prévention et de lutte contre les violences dans le sport 2026-2029,
- Premier plan national d'adaptation du sport au changement climatique 2024-2030,
- Stratégie Nationale Sport-Santé 2025-2030.



©Union Nationale Sportive Léo Lagrange

## SOMMAIRE

- |  |      |
|--|------|
| 1. Contexte  | p. 2 |
| 2. Éligibilité   | p. 3 |
| 3. Procédures de dépôt                                   | p. 4 |
| 4. Circuit d'instruction des demandes de subventions ANS | p. 5 |
| 5. Les axes et programmes fédéraux prioritaires retenus  | p. 6 |

## ANNEXES

- |  |       |
|--|-------|
| Annexe 1 - Descriptif des orientations fédérales PSF 2026                    | p. 7  |
| Annexe 2 - Codes subvention pour la campagne « Projet Sportif fédéral 2026 » | p. 17 |
| Annexe 3 - Référents fédéraux  | p. 18 |

# 1. CONTEXTE

L'Olympiade 2025-2028 s'inscrit dans une dynamique forte pour le sport français, portée par les Jeux Olympiques et Paralympiques à venir. Au-delà de ces échéances, elle doit permettre de renforcer durablement l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous et d'augmenter le nombre de pratiquants sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, les Projets Sportifs Fédéraux constituent un levier essentiel pour décliner les priorités nationales. En soutenant des actions concrètes portées par les structures fédérales, ils favorisent le développement de la pratique, notamment pour les publics les plus éloignés, et contribuent à faire du sport un outil d'inclusion, de santé et de cohésion sociale. 2024-2025.

Ce document a vocation à **présenter la procédure de dépôt de demandes de subventions PSF<sup>1</sup> 2026 pour l'UNSLL pour les associations affiliées ainsi que les orientations prioritaires fédérales en matière de développement des pratiques (Cf. Annexe 1)** et ce, afin de :

1| *Hors crédits emploi, apprentissage, plan « Prévention des noyades et développement de l'Aisance aquatique », se rapprocher des DRAJES et ou SDJES du territoire.*

**1** Satisfaire à des **critères d'intérêt général** permettant de garantir **l'accessibilité durable à la pratique sportive au plus grand nombre**, pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires.

**2** **Prioriser les actions de prévention et de lutte contre toutes formes de discriminations et de violences** (harcèlement, violences sexistes et sexuelles, discriminations, racisme...) dans le sport et au-delà.

**3** **Prioriser et accompagner les actions spécifiques en faveur de la féminisation**, visant le développement de la pratique des femmes et des jeunes filles, ainsi que leur **accès aux responsabilités** et aux **fonctions d'encadrement**.

**4** Accompagner les actions visant à **corriger toutes formes d'inégalités (de genre, sociales, territoriales, de santé...)**, en matière d'accès aux pratiques sportives **en particulier pour les personnes en situation de handicap**.

**5** Accompagner les actions visant à **faire de la pratique de l'activité physique et sportive un levier de la transition écologique** (tendre vers un sport plus sobre en ressources, adapter les pratiques aux changements climatiques, renforcer l'écoresponsabilité du sport...).

**6** Accompagner des actions visant à développer des **séances d'activité physique à visée de prévention et de préservation de la santé** (lutte contre la sédentarité, amélioration du bien-être physique, mental, social, éviter l'apparition de maladies chroniques) et des **séances d'activités physiques adaptée intégrée à un parcours de santé** (personnes atteintes de maladies chroniques, d'affection de longue durée, présentant des limitations fonctionnelles ou bénéficiant d'une prescription d'activité physique).

## 2. ÉLIGIBILITÉ

En complément des critères de l'ANS, et du respect des axes et programmes fédéraux prioritaires, les dossiers présentés devront respecter les critères suivants :

- > L'association devra être affiliée à la Fédération Léo Lagrange.
- > Elle devra avoir impérativement saisi ses adhérents sur la plateforme Filéo pour la saison en cours, être à jour du paiement de sa cotisation annuelle, et avoir renseigné la partie dédiée à la vérification de l'honorabilité des exploitants d'EAPS et des encadrants bénévoles.
- > Les budgets des projets déposés devront prévoir une part de cofinancement ou de ressources propres.
- > Pour les associations ayant bénéficié d'une subvention ANS PSF en 2025, le bilan de(s) action(s) devra avoir été saisi sur Le Compte Asso avant le 30 juin 2026.
- > Souscrire [au contrat d'engagement républicain](#) (via la demande sur le Compte Asso), préalable désormais obligatoire à l'octroi de toute subvention publique.

**TOUT DOSSIER QUI NE RESPECTERA PAS L'UN DE CES CRITÈRES SERA REFUSÉ.**

# 3. PROCÉDURES DE DÉPÔT

Dépôt du dossier sur : [Compte-Asso](#)

Ouverture de la campagne : Du 10 avril au 11 mai 2026 inclus.

Codes fédération : [Cf. Annexe 2](#).

Réfèrent PSF national : [ans-psf@leolagrange.org](mailto:ans-psf@leolagrange.org)

> **Déposez vos demandes sur le compte Asso :**

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Vous devez vous munir de votre « code subventions PSF » précisé selon les régions en [Annexe 2 de ce document](#).

*Il vous est conseillé de mettre à jour et de configurer votre navigateur. L'idéal étant d'utiliser les navigateurs MOZILLA FIREFOX, GOOGLE CHROME ou SAFARI.*

**Une même action ne peut être déposée auprès de plusieurs fédérations.**

*En cas de double affiliation pour une section sportive par exemple, vous devez faire un choix, à l'exception de celles affiliées dans un club omnisport ASPTT<sup>2</sup>.*

**Une même action ne peut être déposée à la fois sur le PSF, le PST et les appels à projets nationaux portés par l'ANS.**

> **Vérifiez et/ou saisissez les éléments du dossier permanent** (pièces justificatives, éléments administratifs et budgétaires et CERFA) nécessaires à l'étude du dossier.

> **Les interventions d'associations sportives pendant les cours obligatoires ne sont pas financées par le PSF.** Seule exception : si l'action s'inscrit dans un dispositif officiel avec l'Éducation nationale. **Les actions en dehors des heures de cours (périscolaire et extrascolaire) sont soutenues.**

> Déposez jusqu'à **2 fiches actions** pour les clubs et **4 fiches** pour les UDSLL, les URSLL et les clubs « tête de réseau » à rayonnement régional (+ de 500 licenciés et évoluant dans une région non couverte par une URSLL).

**Attention :** Ne déposez qu'un **1 seul dossier par structure !** Au moment de cliquer sur « confirmez la transmission », veillez bien à ce que votre **dossier comprenne toutes les actions de votre demande**. Sinon, retournez sur l'étape 4 « Description des projets » pour ajouter votre action(s) supplémentaire(s).

> **Le seuil minimum de subvention est de 1500€. Ce seuil est abaissé à 1 000 € pour le bénéficiaire concerné par les critères appliqués aux territoires carencés<sup>3</sup> (hors QPV et cités éducatives).**

**Zoom sur les subventions attribuées au seuil minimal :**

À compter de 2025, afin d'éviter le « saupoudrage », **seules 2 actions maximum par subvention attribuée au seuil minimum pourront être financées** - ainsi :

- une subvention de 1500 € permettra de financer 1 action à 1500 € ou 2 actions à 750 € ;
- une subvention de 1000 € permettra de financer 1 action à 1000 € ou 2 actions à 500 €.

> Concernant l'acquisition de petits matériels (hors biens amortissables), des crédits pourront être mobilisés dans le cadre d'un projet, pour un montant maximal unitaire de 500 € hors taxe pour en particulier pour développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap. **Une demande de subvention ne peut pas porter uniquement sur l'achat de petits matériels.**

> **Établir un compte-rendu financier (CRF)** de vos actions 2025 sur le compte Asso, pendant la période de dépôt de la demande 2026.

> Pour les bénéficiaires dont le montant total de subventions est supérieur à 23K€, une convention annuelle devra être signée entre l'Agence nationale du Sport et l'association concernée.

**Lors de cette campagne PSF 2026, une attention particulière sera donnée aux projets :**

- Liés à la féminisation de la pratique sportive, l'accès aux responsabilités et à l'encadrement du public féminin.
- Issus des territoires carencés.

2 | Si une section appartient à un club affilié à l'ASPTT, alors cette dernière ne peut pas

déposer de dossier en son nom dans le cadre de la campagne PSF de l'UNSL. Seul le club omnisport peut déposer un dossier auprès de la Fédération nationale des ASPTT.

3 | Liste des territoires carencés : [https://drive.google.com/file/d/1PYmk0K4slu9wL\\_w4vp00\\_9F-3eZBWSg9/view](https://drive.google.com/file/d/1PYmk0K4slu9wL_w4vp00_9F-3eZBWSg9/view)

## 4. CIRCUIT D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS ANS



→ Proposition de répartition des crédits à l'ANS avant le 30 juin 2026, qui procède ensuite à la validation et au versement des subventions définitives.

**ATTENTION :** *Les demandes issues des URSLL et des associations dont le territoire n'est pas couvert par une URSLL en exercice, seront directement instruites par la commission nationale d'instruction qui établira un avis d'opportunité sur la base d'une étude technique (Direction Technique Nationale - DTN).*

# 5. LES AXES ET PROGRAMMES FÉDÉRAUX PRIORITAIRES RETENUS

Les associations pourront déposer leur(s) fiche(s) projets en tenant compte d'un ou plusieurs axes prioritaires inscrits dans l'un des 3 ITEM généraux suivants :

ITEM COMPTE ASSO	AXE PRIORITAIRE FÉDÉRAL	MOTS CLÉS DISPOSITIFS ET ORIENTATIONS 2026
<b>DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE</b>	<p>Diversifier et renforcer l'offre de pratique multisport</p> <p>Accueillir et accompagner par le socio-sport les publics éloignés de la pratique (territoires carencés, publics empêchés)</p> <p>Structurer et professionnaliser la Fédération (URSSL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Inscription durable de la pratique sportive dans la vie des jeunes et place du sport à l'école et au-delà : 30 mn APQ, 2h de sport en + au collège, Pass'Sport, Savoir rouler à vélo.</li> <li>&gt; Clubs sportifs engagés. Educateurs Socio-Sportifs.</li> <li>&gt; Développement du parasport.</li> <li>&gt; Féminisation de la pratique sportive, de l'accès aux responsabilités et de l'encadrement.</li> <li>&gt; Démarche PROSCeSS.</li> <li>&gt; Renforcement et structuration du tissu associatif.</li> </ul>
<b>PROMOTION DU SPORT-SANTÉ</b>	<p>Préserver la santé, l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées</p> <p>Lutter contre la sédentarité et l'inactivité des jeunes</p> <p>Améliorer la santé et la qualité de vie des personnes vivant avec une maladie chronique</p> <p>Améliorer le bien-être psychologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Santé mentale Grande Cause Nationale 2026.</li> <li>&gt; Formation aux premiers secours en Santé mentale.</li> <li>&gt; Maisons Sport-Santé, Réseaux d'acteurs sport-santé, CPTS.</li> <li>&gt; Stratégie Nationale Sport-Santé 2025-2030.</li> </ul>
<b>DÉVELOPPEMENT ETHIQUE ET CITOYENNETÉ</b>	<p>Promouvoir l'Esprit Sportif et la citoyenneté</p> <p>Lutter contre toute discrimination</p> <p>Lutter contre toute violence</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Stratégie de formation portant sur les contenus relatifs à l'éthique, à l'intégrité et à la prévention de toute forme de violence dans le sport.</li> <li>&gt; Engagement de la jeunesse : Service Civique, SNU, bénévolat.</li> <li>&gt; Dimension sociale et inclusive du sport : clubs inclusifs, clubs sportifs engagés, handiguide des sports.</li> </ul>

# ANNEXE 1 - DESCRIPTIF DES ORIENTATIONS FÉDÉRALES PSF 2026

## ITEM 1 - Développement de la pratique

### ITEM 2 - Promotion du SPORT-SANTÉ

### ITEM 3 - Développement de l'Éthique et de la Citoyenneté

## AXE 1 DIVERSIFIER ET RENFORCER L'OFFRE DE PRATIQUE MULTISPORT

- > FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AU PLUS GRAND NOMBRE,
- > FAVORISER LA CRÉATION DE PRATIQUES, DE FORMATS ET D'ESPACES SPORTIFS ADAPTÉS À TOUS,
- > CORRECTION DES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX PRATIQUES SPORTIVES.

### DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > **Prioriser l'approche et l'entrée multisports** (identité de la fédération),
- > **Favoriser le développement du sport en entreprise** en particulier en lien avec les salariés du réseau Léo Lagrange,
- > **Développer et proposer une forme de pratique accessible et inclusive en direction des personnes en situation de handicap (parasport, disciplines adaptée, sports innovants...),**
- > Mettre en œuvre des **actions innovantes au sein des associations pour promouvoir une pratique sportive durable et inclusive.**

**Cette année, une attention particulière sera apportée aux dossiers visant à :**

- **Développer la pratique féminine,**
- **Favoriser le développement maîtrisé des sports de nature écoresponsables (respect de l'environnement, aménagements des espaces...).**

### Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

**Quantitatifs** : Nombre de participants supplémentaires, nombre de nouvelles licences.

**Qualitatif** : Évolution de l'offre de pratique multisport, diversité des publics, fidélisation des pratiquants.

## ITEM 1 - Développement de la pratique

ITEM 2 - Promotion du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 - Développement de l'Éthique et de la Citoyenneté

# AXE 2

## ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER PAR LE SOCIO-SPORT LES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE LA PRATIQUE (TERRITOIRES CARENCÉS, PUBLICS EMPÊCHÉS)

- > FACILITER L'ACCESSIBILITÉ DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE LA PRATIQUE,
- > FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET LE LIEN SOCIAL,
- > CORRIGER LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX PRATIQUES SPORTIVES,
- > FAVORISER LES INITIATIVES VISANT L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE PAR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (APS).

### DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > **Développer et mettre en œuvre des actions/parcours d'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle par le socio-sport,**
- > **Développer des activités socio-sportives** dédiées aux publics issus des territoires prioritaires (dont QPV et ZRR),
- > **Favoriser le développement de la pratique féminine,**
- > **À destination des Personnes Placées Sous Main de Justice** (adultes incarcérés, jeunes de la PJJ) : utiliser les APS comme outil pour réduire la récidive et le décrochage social, améliorer de la santé globale, contribuer à leur insertion socio professionnelle,
- > **À destination des publics migrants et réfugiés** : faire de la pratique sportive un levier d'insertion sociale et professionnelle.

### Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

**Quantitatifs** : Nombre de participants supplémentaires issus des territoires prioritaires, nombre de nouvelles licences dont celles en territoires prioritaires, nombre de publics prioritaires mobilisés,  
**Qualitatif** : Taux de fidélisation des publics, développement de partenariats, capacité de pérennisation de l'action.

## ITEM 1 - Développement de la pratique

### ITEM 2 - Promotion du SPORT-SANTÉ

### ITEM 3 - Développement de l'Éthique et de la Citoyenneté

# AXE 3

## STRUCTURER ET PROFESSIONNALISER LA FÉDÉRATION (SPÉCIFIQUE UDSLL ET URSLL- LIEN PTA)



- > RENFORCER LES COMPÉTENCES DES ÉLUS TERRITORIAUX,
- > ACCOMPAGNER LES DIRIGEANTES SPORTIVES DANS LEURS FONCTIONS,
- > PROFESSIONNALISER L'ETR (FORMATION, ACCOMPAGNEMENT).

#### DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > **Former et accompagner les personnes élues d'associations dans leurs responsabilités et fonctions par des actions d'accompagnement et de formation** : outils de gestion associative et financière, formations et colloques divers (VRL, VSS...),
- > **Mettre en œuvre des formations fédérales,**
- > **Coordonner et accompagner** les membres de l'**Équipe Technique Régionale** garante de la déclinaison du PSF et du PTA (conventionnement UNSLL-URSLL),
- > **S'engager dans la démarche PROSCeSS.**

Une attention particulière sera portée cette année sur :

- La mise en place de formation/sensibilisation des dirigeants, salariés, membres ETR à la prévention des violences et discriminations dans le sport,
- Les actions favorisant l'implication des femmes aux responsabilités et instances fédérales.

#### Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

**Quantitatifs** : Nombre dirigeants et dirigeantes formés, nombre de cadres formés, nombre d'actions de formations, nombre de clubs mobilisés.

**Qualitatif** : Thématiques des formations organisées, satisfaction des participants, évolution des dirigeants et dirigeantes dans leurs prises de fonctions, nombre de clubs actifs vis-à-vis de son URSLL et/ou UDSLL.

ITEM 1 -  
Développement  
de la pratique

ITEM 2 - Promotion  
du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 -  
Développement de  
l'Éthique et de  
la Citoyenneté

**Bien qu'ils ne soient pas mentionnés explicitement dans chaque axe relatif à la promotion du sport santé, l'obésité et le surpoids constituent des enjeux transversaux, intégrés à l'ensemble des actions proposées.**

## AXE 1 PRÉSERVER LA SANTÉ, L'AUTONOMIE ET LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES

- > PRÉVENIR, STABILISER VOIRE RÉDUIRE LA DÉPENDANCE,
- > PRÉVENIR LES CHUTES,
- > PRÉVENIR VOIRE RÉDUIRE LES TROUBLES DE LA MÉMOIRE,
- > (RE)CRÉER DU LIEN SOCIAL, VECTEUR D'AUTONOMIE DURABLE DES PERSONNES VULNÉRABLES.

DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > Développer une **offre d'activité physique** poursuivant un ou plusieurs **objectifs de santé**, visant un **mieux-être global** et à **visée prophylactique** des personnes âgées de **60 ans ou plus**.

Plusieurs formats peuvent être proposés en respectant sur les **cahiers de charges des protocoles et dispositifs fédéraux** (Protocole @gir +, cycles de séances d'APA hebdomadaires 2<sup>e</sup> souffle ; séjours Oxygénation)\*\*

**Pour chacun des projets déposés, il est nécessaire de proposer des tests d'évaluation de la condition physique des personnes âgées afin de les accompagner dans leur parcours de vie et réduire leurs vulnérabilités.**

**Une attention particulière sera accordée aux projets :**

- Revêtant une **dimension pluridisciplinaire** (alimentation, sommeil, accès aux soins),
- Favorisant les **partenariats** avec les **Maisons Sport Santé** et le **réseau de clubs affiliés** et/ou le **réseau associatif sportif de proximité**.

\*\*Les clubs souhaitant obtenir les cahiers des charges des dispositifs et protocoles fédéraux peuvent directement prendre contact avec :

[samar.ezzina@leolagrange.org](mailto:samar.ezzina@leolagrange.org)

**Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :**

**Quantitatifs** : Nombre participants mobilisés, nombre de licenciés supplémentaires.

**Qualitatif** : Taux de fidélisation, évolution du bien-être et de la qualité de vie, batterie de tests arrêtées par l'UNSL (condition physique, précarité, short FES-I...).

ITEM 1 -  
Développement  
de la pratique

ITEM 2 - Promotion  
du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 -  
Développement de  
l'Éthique et de  
la Citoyenneté



## AXE 2 • LUTTER CONTRE LA SÉDENTARITÉ ET L'INACTIVITÉ DES JEUNES

- > INFORMER ET SENSIBILISER LES PUBLICS AUX RISQUES DE LA SÉDENTARITÉ ET AUX BÉNÉFICES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR LA SANTÉ,
- > AGIR SUR LES COMPORTEMENTS SÉDENTAIRES (EX : ECRANS, TRANSPORTS...),
- > PROMOUVOIR DES COMPORTEMENTS ACTIFS AU QUOTIDIEN.

### DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > Développer une **offre sport-santé accessible** de type ICAPS ou ICAPS\* auprès d'**enfants et jeunes non licenciés et/ou n'ayant pas une pratique régulière suffisante**.

Les projets proposés doivent pouvoir **agir sur plusieurs facteurs de l'environnement des enfants / jeunes (Facteurs individuels, sociaux (entourage) voire même organisationnels (structures d'accueil))**.

**Plusieurs formats de dispositifs** peuvent être proposés (cycles de séances pédagogiques avec retours réflexifs ; séjours Sport Santé) visant à **développer des comportements favorables à la santé** (pérennité dans la pratique, habitudes de vie non sédentaire).

**Pour chacun des projets déposés, il est nécessaire d'estimer le profil comportemental des enfants et des adolescents liés au mouvement (Questionnaire ONAPS CAPAS-Q), à minima avant et après les actions.**

\*Les clubs souhaitant déposer des actions ICAPS ou de type ICAPS peuvent directement prendre contact avec :  
[matthieu.vermeil@leolagrange.org](mailto:matthieu.vermeil@leolagrange.org)

### Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

**Quantitatifs** : Nombre participants mobilisés supplémentaires, nombre de licenciés supplémentaires.

**Qualitatif** : Taux de fidélisation, évolution des comportements « actifs », amélioration de l'état de santé, questionnaires ONAPS ou ICAPS.

ITEM 1 -  
Développement  
de la pratique

ITEM 2 - Promotion  
du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 -  
Développement de  
l'Éthique et de  
la Citoyenneté



## AXE 3 AMÉLIORER LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES VIVANT AVEC UNE MALADIE CHRONIQUE

- > INTERVENIR DANS LE CADRE DU SPORT SUR ORDONNANCE (PRÉVENTION SECONDAIRE ET/OU TERTIAIRE),
- > RÉDUIRE LES SYMPTÔMES DE LA MALADIE,
- > AMÉLIORER LES CAPACITÉS PHYSIQUES (ENDURANCE, FORCE, MOBILITÉ),
- > DIMINUER LA FATIGUE ET AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE.

### DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > Développer une **offre d'activité physique adaptée - Santé** auprès de personnes atteintes de **maladies chroniques, afin d'améliorer leur état de santé et de prévenir les complications.**

**Plusieurs formats de dispositifs** peuvent être proposés (cycles de séances pédagogiques avec retours réflexifs ; séjours Sport Santé) visant à **développer des comportements favorables à la santé.**

### Une attention particulière sera accordée aux projets :

- Revêtant une dimension pluridisciplinaire (alimentation, sommeil, relaxation...),
- Favorisant les partenariats avec les Maisons Sport Santé et/ou des établissements de santé de type Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et professionnels de santé...), le réseau de clubs affiliés et/ou le réseau associatif sportif de proximité.

### Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

**Quantitatifs** : Nombre participants mobilisés supplémentaires, nombre de licenciés supplémentaires.

**Qualitatif** : Amélioration de l'état de santé, création de programmes adaptés et novateurs, développement de partenariats.

ITEM 1 -  
Développement  
de la pratique

## AXE 4 AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE

ITEM 2 - Promotion  
du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 -  
Développement de  
l'Éthique et de  
la Citoyenneté

- > ACCROÎTRE SA CONNAISSANCE DE SOI ET SAVOIR PENSER DE FAÇON CRITIQUE,
- > CONNAÎTRE SES VALEURS, SES BESOINS PSYCHOLOGIQUES, SES BUTS PERSONNELS ET PRENDRE DES DÉCISIONS CONSTRUCTIVES,
- > S'AUTO-ÉVALUER POSITIVEMENT ET RENFORCER SA PLEINE ATTENTION À SOI.

### DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > Développer une **offre d'activités en pleine nature** auprès de **jeunes en situation de vulnérabilité**.

Les projets proposés doivent permettre le **développement des compétences psychosociales cognitives**, levier de **promotion du bien être** et de la **capacité à agir favorablement pour soi et pour les autres**.

**Plusieurs formats de dispositifs** peuvent être proposés (cycles de séances d'Activités en pleine nature avec retours réflexifs ; séjours de pleine nature) visant à **améliorer l'estime de soi** et **l'image positive de soi-même**.

Pour chacun des projets déposés, il sera nécessaire de s'appuyer sur le guide conçu par l'UNSLI intitulé « Les compétences psychosociales des jeunes au cœur des activités de pleine nature / Repères et outils pour favoriser la santé mentale et le bien-être des jeunes », qui paraîtra en juin prochain.

### Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

**Quantitatifs** : Nombre participants mobilisés (dont public vulnérable), nombre de licenciés supplémentaires, taux de participation régulière (présence sur plusieurs séances), nombres de cycles/séjours organisés.

**Qualitatif** : Amélioration de l'état de santé, amélioration perçue de l'estime de soi et/ou de la confiance (questionnaires), développement de partenariats.

Pour toute question relative à la mise en place d'actions visant à améliorer le bien-être psychologique, contactez l'adresse suivante :  
[matthieu.vermeil@leolagrange.org](mailto:matthieu.vermeil@leolagrange.org)

ITEM 1 -  
Développement  
de la pratique

ITEM 2 - Promotion  
du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 -  
Développement  
de l'Éthique et  
de la Citoyenneté

## AXE 1 PROMOUVOIR LA CITOYENNETÉ ET L'ESPRIT SPORTIF

- > FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET LE VIVRE-ENSEMBLE,
- > SENSIBILISER AUX ENJEUX DE CITOYENNETÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE,
- > PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LES VALEURS DU SPORT, DE L'OLYMPISME ET DU PARALYMPISME.

### DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > **Développer des actions** de promotion et de communication **autour des valeurs de l'Olympisme et du Paralympique**,
- > **Créer et favoriser la mise en place de passerelles** entre les milieux scolaires et périscolaires et extra-scolaires,
- > **Conduire des actions partenariales locales** avec des associations sportives, des collectivités, des associations/structures spécialisées (handisport et/ou sport adapté), dans l'objectif de mobiliser le plus grand nombre,
- > Créer et favoriser des actions visant à **faire de la pratique de l'activité physique et sportive un levier de la transition écologique**.

**Une attention particulière sera accordée au développement d'actions mobilisant les APS au service de la sensibilisation aux enjeux écologiques.**

### Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

**Quantitatifs** : Nombre publics péri ou extra-scolaire mobilisés, nombre de licenciés supplémentaires, nombre de clubs et structures Léo mobilisées.

**Qualitatif** : Impact dans le cadre des actions Terre de Jeux Paris 2024, méthodologie spécifique (sourcing, mobilisation).

ITEM 1 -  
Développement  
de la pratique

ITEM 2 - Promotion  
du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 -  
Développement  
de l'Éthique et  
de la Citoyenneté



©Union Nationale Sportive Léo Lagrange

## AXE 2 LUTTER CONTRE TOUTE DISCRIMINATION

- > FAVORISER LA MIXITÉ, LA TOLÉRANCE ET L'ALTÉRITÉ,
- > SENSIBILISER ET FORMER À LA THÉMATIQUE DES DISCRIMINATIONS,
- > AGIR AVEC LE RÉSEAU LÉO LAGRANGE SPÉCIALISÉ.

### DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > **Sensibiliser** et **former** à la **thématique des discriminations** par des temps d'animation et/ou de formation,
- > **Sensibiliser** aux **Valeurs de la République** et au principe de **Laïcité**,
- > Conduire des actions **de sensibilisation au handicap** en lien avec des associations spécialisées et/ou en **partenariat local avec les fédérations spécialisées** : **FFSA, FFH, fédérations possédant la délégation parasport**,
- > Développer des **actions innovantes de prévention et de lutte contre les discriminations** par les activités physiques et sportives,
- > Conduire des actions d'ampleur en partenariat avec le pôle Engagement de la Fédération Léo Lagrange en lien avec le dispositif **Démocratie Courage**.

### Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

**Quantitatifs** : Nombre publics mobilisés, nombres d'actions déployées.

**Qualitatif** : Évolution des comportements vis-à-vis des thématiques ciblées, programmations pédagogiques innovantes.

ITEM 1 -  
Développement  
de la pratique

ITEM 2 - Promotion  
du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 -  
Développement  
de l'Éthique et  
de la Citoyenneté

**Pour les URSL et UDSL une attention particulière sera portée à la mobilisation et au déploiement des outils fédéraux existants (mallette "non aux violences faites aux enfants dans le sport", formations existantes etc.) et aux expérimentations.**

\*\*Les clubs souhaitant déposer des actions sur cette thématique peuvent directement prendre contact avec : [theophile.mendes@leolagrange.org](mailto:theophile.mendes@leolagrange.org)

## AXE 3 LUTTER CONTRE TOUTE VIOLENCE

- > COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE DE VIOLENCES,
- > FAVORISER LA SOLIDARITÉ, LE RESPECT ET LA PROTECTION DES PUBLICS,
- > PRÉVENIR TOUTE FORME DE VIOLENCES, NOTAMMENT SEXUELLES, DANS LE SPORT ET AU-DELÀ.

### DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > **Sensibiliser et former** les **pratiquants sportifs** aux thématiques du **harcèlement** et des violences par des temps d'animation et/ou de formation,
- > **Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs associatifs** (encadrants, bénévoles, parents) à la **prévention et la lutte contre les violences** (harcèlement, violences physiques) dont les violences sexuelles dans le sport et au-delà en lien avec la fédération,
- > Développer des **actions innovantes de prévention et de lutte contre les violences**, le **harcèlement** et le **bizutage** dans le sport et au-delà\*,
- > Conduire des actions d'ampleur\* en partenariat avec le pôle Engagement de la Fédération Léo Lagrange en lien avec le dispositif **Démocratie Courage**.

### Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

**Quantitatifs** : Nombre publics mobilisés, nombres d'actions déployées.

**Qualitatif** : Évolution des comportements vis-à-vis du thème de la violence, partenariats engagés, type de publics touchés.

# ANNEXE 2 - CODES SUBVENTION POUR LA CAMPAGNE « PROJET SPORTIF FÉDÉRAL 2026 »

<b>Libellé</b>	<b>Code subventions</b>
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	1966
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	1967
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Bretagne - Projet sportif fédéral	1968
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	1969
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Grand Est - Projet sportif fédéral	1970
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1971
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1972
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Normandie - Projet sportif fédéral	1973
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1974
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Occitanie - Projet sportif fédéral	1975
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1976
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1977
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	1978
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Martinique - Projet sportif fédéral	1979
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Guyane - Projet sportif fédéral	1980
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - La Réunion - Projet sportif fédéral	1981
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Mayotte - Projet sportif fédéral	1982

# ANNEXE 3 - RÉFÉRENTS FÉDÉRAUX

Contact générique  
[ans-psf@leolagrance.org](mailto:ans-psf@leolagrance.org)

## RÉFÉRENTS NATIONAUX

<b>Théophile MENDES</b>	National	<a href="mailto:theophile.mendes@leolagrance.org">theophile.mendes@leolagrance.org</a>	06.23.36.25.07
-------------------------	----------	--	----------------

## RÉFÉRENTS TERRITORIAUX

<b>Mathieu VERMEIL</b>	Normandie, Bretagne	<a href="mailto:matthieu.vermeil@leolagrance.org">matthieu.vermeil@leolagrance.org</a>	06.73.98.12.43
<b>Théophile MENDES</b>	Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est	<a href="mailto:theophile.mendes@leolagrance.org">theophile.mendes@leolagrance.org</a>	06.23.36.25.07
<b>Jérémy MOUCHEL</b>	AURA	<a href="mailto:jeremy.mouchel@leolagrance.org">jeremy.mouchel@leolagrance.org</a>	06.46.49.66.92
<b>Olivier DUMAIS</b>	PACA-Corse	<a href="mailto:olivier.dumais@leolagrance.org">olivier.dumais@leolagrance.org</a>	06.20.71.35.05
<b>Quentin JAKUBIAK</b>	IDF	<a href="mailto:quentin.jakubiak@leolagrance.org">quentin.jakubiak@leolagrance.org</a>	06.69.00.19.09
<b>Cédric BUZOS</b>	Nouvelle Aquitaine	<a href="mailto:cedric.buzos@leolagrance.org">cedric.buzos@leolagrance.org</a>	06.22.36.46.14
<b>Audrey CESARINI</b>	Occitanie	<a href="mailto:audrey.cesarini@leolagrance.org">audrey.cesarini@leolagrance.org</a>	06.01.14.19.91
<b>Hugo MACHADO</b>	Hauts-de-France	<a href="mailto:hugo.machado@leolagrance.org">hugo.machado@leolagrance.org</a>	06.87.53.18.89